

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 05/09/2017

Présents : Thierry Pigeon, Henri Mouton, Annick Delépine, Joseph Jeuland, Michel Renou, Sylvie Baron, Jean-Pierre Bertinet, Daniel Dayot, Valérie Gaudion, Gérard Géraux, Elodie Gobin, Evelyne Moreau, Christophe Ogier, Patricia Pierre, Marie-Noëlle Renault,.

Excusés : Sandrine Clément, Laurent Rubin

Secrétaire de séance : Annick Delépine

Validation du conseil municipal du 18 Juillet 2017

Marie-Noëlle Renault précise qu'elle avait demandé qu'une commission soit constituée afin de travailler sur la cantine municipale et plus précisément sur la gestion des déchets. Annick Delépine lui répond qu'une commission existe et qu'elle se réunira prochainement.

Les autres thèmes du compte-rendu du 18/07 sont validés à l'unanimité.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire annonce la démission de son poste de conseillère municipale de Madame Valérie Louessard pour raisons professionnelles et familiales.

Monsieur le Maire précise également que le courrier de Monsieur Laurent Rubin concernant son refus d'intégrer le conseil municipal suite à la démission de Madame Sophie Salles n'est jamais parvenu à la mairie. En conséquence, il sera demandé à Monsieur Rubin de bien vouloir renouveler sa réponse et l'expédier à la mairie.

Régularisation de la nomination de Monsieur Michel Renou au poste d'adjoint

Madame Sandrine Clément, pour raison personnelle, a démissionné de son poste d'adjoint. En juin dernier, le conseil municipal a désigné Monsieur Michel Renou pour le remplacer. La préfecture nous a contactés car la délibération a été prise avant qu'elle nous ait fait parvenir sa réponse. Il convient donc de reprendre une délibération pour renommer Monsieur Michel Renou au poste d'adjoint chargé des affaires agricoles. Cette nomination est acceptée par 15 voix pour et 1 abstention.

Affaires scolaires : mise en place d'une étude surveillée à l'école Charles Perrault

Suite à différentes rencontres avec les représentants d'élèves de l'école Charles Perrault, il en est ressorti que ces derniers désiraient la mise en place d'une étude surveillée. Un test a été fait de Janvier à Juin 2016 à raison d'un créneau de 1 h 30 un soir par semaine. 8 enfants ont participé régulièrement à ce temps d'étude surveillée. Après concertation avec la directrice et les enseignants, il semble que 2 créneaux de 45 minutes (lundi et jeudi de 16 H 30 à 17 H 15) seraient plus indiqués. La commission affaires scolaires s'est réunie le 29 août et propose la mise en place de ces 2 créneaux hebdomadaires avec une facturation de 1.40 € la séance. Monsieur Mouton regrette que l'effort financier demandé aux parents soit trop faible, car il ne couvrira pas le coût du personnel affecté à ces postes. Mme Renault demande de bien préciser qu'il s'agira d'étude surveillée et pas d'aide aux devoirs. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent le principe de ces 2 créneaux de 45 minutes avec une facturation de 1.40 € le créneau. Un bilan sera fait au bout de quelques semaines.

Assainissement : désignation de la maîtrise d'œuvre

Le réseau d'assainissement de la RD 777 est en assez mauvais état et il convient de la reprendre dans son ensemble. Pour cela, il est nécessaire de refaire les branchements de maisons le long de cette route. Ces travaux nécessitent une maîtrise d'œuvre par un cabinet spécialisé. 2 devis ont été demandés :

- Cabinet Bourgois : 17 742 € HT
- NTE : 22 950 € HT

Gérard Géraux demande si les bouches d'égout seront réparées au moment des travaux. Joseph Jeuland précise qu'une grosse partie de ces bouches d'égout sera effectivement remise en état à l'occasion de ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité retient le cabinet Bourgois pour une maîtrise d'œuvre complète au prix de 17 742 € HT

SDE : effacement de réseaux

Le SDE nous a transmis un programme d'effacement de réseaux concernant les lignes électriques et téléphoniques du centre ville (rue Mme de Sévigné, rue Guy d'Espinay et rue Saint Patern, cité Bel Air). Le coût des travaux à la charge de la commune sera :

- Rue Mme de Sévigné : 67 880 €
- Rue Saint Patern : 29 480 €
- Rue Guy d'Espinoay : 23 720 €
- Cité Bel Air : 22 800 €

Il convient dans un premier temps de se positionner auprès du SDE. Il faut compter 8 mois d'étude. Jean-Pierre Bertinet demande si l'arrivée de la fibre optique sera évoquée pendant ces travaux. Joseph Jeuland répond que cette option est envisagée.

Joseph Jeuland précise que les subventions sur l'éclairage public sont de 40 %. Des devis seront demandés ultérieurement. Un éclairage du passage de la RD 777 vers la zone de loisirs sera à envisager. Patricia Pierre suggère d'installer des panneaux solaires, Joseph Jeuland précise que l'installation de panneaux solaires est très coûteuse.

Pôle médical : réflexion sur les candidatures d'architectes

Suite à la décision du conseil, un appel à candidature a été lancé pour la désignation d'un architecte pour la maîtrise d'œuvre de la future maison de santé. Quatre cabinets ont répondu (Gesland/Hamelot d'Argentré du Plessis, Groupe NOX de Saint Malo, Louvel de Vitré, Le Faucheur de Rennes) Henri Mouton expose les références de chacun ainsi que leurs honoraires. Après discussion, il est décidé à l'unanimité de continuer les consultations avec les cabinets Gesland/Hamelot, Groupe NOX, et Louvel. Un choix sera fait après présentation de leurs projets. Monsieur Pigeon précise que c'est le cabinet Louvel qui a fait la pré-étude. Marie-Noëlle Renault demande s'il est normal de n'avoir consulté qu'un seul cabinet pour cette pré-étude.

Une commission est constituée pour travailler sur ce dossier : Henri Mouton, Joseph Jeuland, Annick Delépine, Gérard Géraux, Marie-Noëlle Renault, Daniel Dayot, Michel Renou et Evelyne Moreau.

Subvention : demande d'aide financière pour projet humanitaire

Après la sortie de Christophe Ogier, Henri Mouton expose le projet de Pauline Ogier d'effectuer un séjour de 6 mois au Chili. Le but de ce séjour humanitaire est d'approfondir ses connaissances dans le domaine des droits de l'homme, de participer au projet consistant à la mise en place de remèdes à la pauvreté des migrants dans les campements insalubres. Elle sera aussi un soutien au juriste de la coopérative dans les démarches d'obtention de visas pour les personnes vulnérables.

Les critères établis par avance pour le versement d'une telle subvention sont respectés. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de verser une subvention de 100 € avant le départ de Pauline Ogier. 100 € supplémentaires lui seront versés à son retour lorsqu'elle aura fait une présentation de son action dans les écoles de Louvigné de Bais.

Vitré Communauté : adhésion au service commun informatique

Jean-Pierre Bertinet expose le projet de Vitré Communauté de créer, pour les communes qui le désirent, un service informatique mutualisé, de piloter les projets de développement et infrastructures, de soutenir les communes dans l'achat de logiciels et de maintenances.

Le budget annuel est de 236 580 € qui sera réparti de la façon suivante :

- 1/3 ville de Vitré et CCAS
- 1/3 Vitré Communauté et SMICTOM
- 1/3 pour les communes adhérentes

Si 60 % des communes de Vitré Communauté adhèrent, la charge pour Louvigné de Bais serait de 2.37 € par habitant, soit un montant annuel de 4200 € (si 100 % des communes adhèrent, le montant serait de 1.40 € par habitant).

Christophe Ogier demande si le service interviendra sur les logiciels. Le choix des logiciels sera fait par Vitré Communauté, donc le coût sera moindre.

Jean-Pierre Bertinet précise que nous aurons un support supérieur à ce que l'on a aujourd'hui.

Monsieur le Maire demande à Jean-Pierre Bertinet de rencontrer Emmanuel Janvier (qui pilote ce projet à Vitré Communauté) afin d'éclaircir la question de la facturation des différents éléments.

Il est demandé de désigner 1 élu et 1 administratif pour entrer dans la commission de Vitré Communauté : Jean-Pierre Bertinet et Sébastien Parriaux.

Ecole privée : demande de subvention

L'école Saint Patern a transmis une demande de subvention pour une sortie scolaire comprenant une nuitée les 2 et 3 octobre 2017 à Fénicat. 36 enfants sont concernés.

Coût de cette sortie :

- Voyage : 293 €
- Séjour : 3626 €

Soit un total de 3919 €

Subvention de l'APPEL : 979.75 €

Reste à charge des parents : 2939.25 €

Subvention communale : 12.5 % = 367.41 €

Marie-Noëlle Renault demande que le versement soit fait sur présentation des factures pour une question de transparence. Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de la somme de 367.41 € à l'école Saint Patern à réception des factures justificatives et du montant du versement de l'association de parents d'élèves .

Trésorerie : indemnités du percepteur pour l'année 2017

Monsieur le percepteur a transmis le montant de ses indemnités pour l'année 2017 : 529.02 € brut pour l'indemnité de conseil (549.79 € en 2016) et 45.73 € pour l'élaboration de documents budgétaires (même montant que 2016).

Les membres du conseil municipal acceptent le versement de ces sommes à l'unanimité.

Régime indemnitaire

Il est demandé au conseil de verser ou de revaloriser certaines primes à des agents communaux :

Pour Samuel Guarinos – responsable service technique – en poste depuis 1 an, il est proposé de lui verser une prime IAT. Le montant minimum mensuel est de 39.15 € avec une possibilité de modularité pouvant aller jusqu'à 8 et une prime NBI pour une valeur de 46.86 € (10 points non modulables).

Annick Delépine et Joseph Jeuland proposent d'appliquer un coefficient de 3 sur la prime IAT + la prime NBI de 46.86 €.

Pour Agathe Delanoë - responsable de la bibliothèque - qui perçoit actuellement une prime IAT coefficient 1, soit 19.81 € par mois, il est proposé de moduler cette prime au même taux que celle qu'elle perçoit à Marcillé Robert où elle effectue son 2^{ème} poste, soit un taux de modulation de 4.22.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent ces propositions.

Création de postes

Il est proposé de créer 2 postes au sein de la grille du personnel. Suite au départ en retraite de Viviane Babin (à temps plein) et du départ volontaire de Florence Bénitez (à mi-temps), Madame Florence Courtès assure la comptabilité et l'urbanisme depuis 3 mois en poste à temps plein par le biais du centre de gestion. Son travail donnant entière satisfaction, il est proposé d'intégrer Mme Courtès dans le personnel communal au grade d'adjoint administratif à compter du 01/10/2017.

Sébastien Parriaux ayant accédé au grade de rédacteur, il est proposé de créer un poste de rédacteur à compter du 01/10/2017.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent ces deux propositions.

Divers

RAM (réseau assistantes maternelles). Annick Delépine fait le point sur la dernière réunion concernant l'adhésion au RAM de Châteaubourg. Celle-ci prendra effet au 01/12/2017 et le coût annuel pour la commune sera de 3045 €

Festival des désarticulés : une table ronde est organisée le 14/09 à Vitré. Patricia Pierre et Marie-Noëlle Renault y participeront.

Perte de clés ou cartes photocopies par les associations.

Henri Mouton propose que les associations qui perdront une clé de salle communale ou leur carte de photocopie seront facturées au prix de remplacement. Accord des membres du conseil à l'unanimité.

Commission scolaire

Suite à la démission de Valérie Louessard, Valérie Gaudion accepte de rentrer dans la commission scolaire. Accord des membres du conseil municipal à l'unanimité.